

50 ans de la loi IVG : la Seine-Saint-Denis poursuit son engagement en faveur du droit des femmes à disposer de leur corps

Bobigny, le 16 janvier 2025

A l'occasion du 50^e anniversaire de la promulgation de la loi Veil ce vendredi 17 janvier, le Département de la Seine-Saint-Denis poursuit son engagement en faveur de l'accès à l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) pour toutes. En partenariat avec l'IFOP, le Département publie les résultats d'une étude inédite sur les conditions d'accès à l'IVG en Seine-Saint-Denis, qui met en lumière les avancées mais aussi les progrès qui restent à réaliser. Face à ces besoins, le Département tient ses engagements posés par la feuille de route en santé sexuelle, votée il y a un peu plus d'un an, avec notamment la création de 4 nouveaux points d'accès à l'IVG sur le territoire en 2024.

Une adhésion massive à l'IVG dans la population en Seine-Saint-Denis

A la demande du Département de la Seine-Saint-Denis et en partenariat avec le mouvement français du planning familial en Seine-Saint-Denis, l'IFOP a réalisé une enquête inédite auprès d'un échantillon de 503 personnes représentatif des femmes âgées de 18 à 45 ans résidant dans le département, éclairant sur les conditions de l'accès à l'IVG en Seine-Saint-Denis.

Au premier chef, l'étude rapporte que l'adhésion à l'IVG est plus forte en Seine-Saint-Denis que sur le reste du territoire national dont les chiffres ont été obtenus dans le cadre du baromètre national réalisé pour le mouvement du planning familial, en septembre 2024. 93% des femmes interrogées en Seine-Saint-Denis déclarent que l'autorisation de l'IVG en France est une bonne chose et 77% des femmes interrogées pensent que c'est une très bonne chose, contre respectivement 88% et 66% au niveau national.

En Seine-Saint-Denis, l'accès à l'environnement est jugé tout aussi facile que sur le territoire national puisque 80% des femmes de Seine-Saint déclarent qu'il est facile d'accéder à l'IVG près de chez elle et 81 % d'entre elles déclarent connaître les démarches à entreprendre en cas de grossesse non désirée.

Des freins persistants

Pour autant, malgré ces chiffres encourageants, des freins persistent dans l'accès à l'IVG.

A la question des obstacles perçus par les femmes de Seine-Saint-Denis comme freinant l'accès à l'IVG, on retrouve les mêmes préoccupations qu'au niveau national. Aussi, en Seine-Saint-Denis, les interrogées évoquent pour :

- 59% d'entre elles, la peur d'être jugée,
- 54% d'entre elles, les possibles pressions exercées, notamment par le mouvement pro-vie,

- 48% d'entre elles, les temps d'attente pour consulter un.e professionnel.le de santé,
- 48% d'entre elles, le tabou lié à l'avortement,
- 48% d'entre elles, le manque de structures où l'IVG peut être réalisée,
- 43% d'entre elles, le manque d'information.

Si ces chiffres ne sont pas spécifiques à la Seine-Saint-Denis, cette enquête met en lumière l'absolue nécessité de poursuivre le travail de lutte contre les stigmates et préjugés qui continuent d'entourer l'acte médical qu'est l'IVG. Ils mettent aussi en lumière le besoin d'informations et de communication sur les modalités d'accès à l'IVG.

Un besoin d'information

L'étude met en exergue la centralité du besoin d'information sur les lieux d'accueils pratiquant l'IVG.

- 52% des femmes de Seine-Saint-Denis interrogées déclarent ne pas savoir qu'il est possible de réaliser une IVG au sein du mouvement du planning familial,
- 63% déclarent ne pas savoir qu'il est possible de réaliser un IVG chez des sages-femmes ou médecins libéraux,
- 70% déclarent ne pas savoir qu'il est possible réaliser un IVG au sein des centres de protection maternelle et infantile,
- 73% déclarent ne pas savoir qu'il est possible de réaliser une IVG dans un centre de santé municipal.

Un engagement renforcé depuis 2023 pour une santé sexuelle accessible à toutes

Engagé depuis plus de 40 ans dans la planification familiale et la promotion de la santé sexuelle, le Département de la Seine-Saint-Denis a lancé en 2023 une réforme ambitieuse de sa politique de santé sexuelle, qui se déploie dans les centres de protection maternelle et infantile (PMI) mais aussi auprès des acteurs conventionnés (centres municipaux de santé et hôpitaux) Objectifs : développer les points d'accès à l'IVG dans le Département, améliorer les outils de prévention et renforcer la communication autour des conditions d'accès à l'IVG dans une démarche d'aller-vers.

Premier engagement de la feuille de route en santé sexuelle, le maintien des points d'accès à l'IVG en Seine-Saint-Denis et la garantie d'un point d'accès par circonscription de PMI, est aujourd'hui tenu. En 2024, **le Département a soutenu l'ouverture de 4 nouveaux points d'accès à l'IVG médicamenteuse, portant leur total à 54 sur l'ensemble du territoire. Cette année, les 22 circonscriptions de PMI seront couvertes par un ou plusieurs points d'accès dans les services départementaux ou chez des partenaires subventionnés à cette fin par le Département, renforçant ainsi l'équité territoriale dans les conditions d'accès à l'IVG en Seine-Saint-Denis.**

Pour coordonner ces efforts, **un comité de suivi IVG, co-piloté avec l'ARS, sera prochainement institué, réunissant l'ensemble des acteurs impliqués sur le département.**

Pour répondre aux besoins d'information, mais aussi de déconstruction des tabous qui persistent autour de l'accès à l'IVG, le Département poursuit son engagement en faveur de l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, par des actions collectives dans nos centres mais aussi hors les murs comme dans les établissements scolaires. Chaque année,

ce sont plus de 1000 actions hors les murs qui sont menées sur le territoire, et notamment en direction des collégien.ne.s

De surcroît, cette réforme vise à renforcer l'information sur l'accès à l'IVG avec :

- **Une meilleure lisibilité de l'offre de service** par la création d'un annuaire en ligne accessible à toutes et tous : Depuis juin 2023, un annuaire interactif cartographie l'offre de services par ville et par besoin. En renseignant une adresse, les habitantes et habitants peuvent notamment identifier les structures de proximité réalisant des IVG médicamenteuses. Cet outil est consultable à l'adresse suivante : seinesaintdenis.fr/solidarite/prevention/santesexuelle
- **Des campagnes de sensibilisation** sur les réseaux sociaux et par le biais d'affichage dans l'espace public. Ainsi, en mars prochain, mois consacré aux luttes pour les droits des femmes, une campagne d'affichage en faveur de l'IVG sera déployée dans les aubus de tout le territoire, pour sensibiliser et informer les habitantes sur leurs droits.

Pour renforcer cette culture commune en santé sexuelle sur le territoire, le Département organise le mercredi 28 janvier de 9h à 16h, une journée d'échanges autour de l'accès à l'IVG en Seine-Saint-Denis à l'occasion des 50 ans de la loi Veil.

Salle Jean-Louis Mons
Immeuble Européen 3 - RDC
225 avenue Paul Vaillant Couturier 93000 Bobigny

09h30 : Introduction par Stéphane Troussel, Président du Département de la Seine-Saint-Denis

10h00 : Les données de l'Observatoire Régional de Santé sur l'accès à l'IVG en Seine-Saint-Denis

10h30 : Restitution des résultats de l'enquête IFOP, en partenariat avec le Département de la Seine-Saint-Denis et le Mouvement Français du Planning Familial sur l'accès à l'IVG en Seine-Saint-Denis

11h00 : Pause culturelle avec Laura Domenge, humoriste

11h30 : Table ronde : échanges avec Emmanuelle Piet et Elena Villalon, médecins en PMI, la Maison des Femmes de Saint-Denis, MFPP 93 et le Comede autour de l'histoire et de l'actualité de l'accès à l'IVG dans le Département

12h30 : Pause déjeuner

L'après-midi sera consacré à la projection du film Annie Colère

Contact presse

Osel LECUYER- olecuyer@seinesaintdenis.fr - 06 10 76 04 43